



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

Bujumbura, le 17 juillet 2023

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres à la souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

- 1. Nombre de titres mis aux enchères : 1.800.000**
- 2. Caractéristiques communes :**
 - Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
 - **Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.**
 - Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
 - Date limite de dépôt des soumissions: mercredi, le 19 juillet 2023 à 11 h30 pour les offres sur papier et à 11 h40 pour les offres électroniques”.
 - **Lieu :** - BRB, Service Marchés Financiers, 1^{er} étage, bureau n° 1.45, ou
- Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
 - Date d'adjudication : mercredi, le 19 juillet 2023 à 14 h 30 min.
 - Date de jouissance : jeudi, le 20 juillet 2023.
 - Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
 - **Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.**
 - Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.
- 3. Caractéristiques spécifiques:**
 - **Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13231019 ;**
Emission n° BIBT13231019/037/23
Nombre de Titres : **600.000**
Date d'échéance : *jeudi, 19 octobre 2023.*
 - **Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26240118 ;**
Emission n° BIBT26240118/037/23
Nombre de Titres : **600.000**
Date d'échéance : *jeudi, 18 janvier 2024.*
 - **Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52240718 ;**
Emission n° BIBT52240718/037/23
Nombre de Titres : **600.000**
Date d'échéance : *jeudi, le 18 juillet 2024.*
- 4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5.** Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7.** A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

